



ITIQUE



OUTILS ET  
SERVICES

**MIEUX  
VIVRE** **VOTRE  
ARGENT**

IMMOBILIER

BOURSE

ASSURANCE VIE

AUTRES PLACEMENTS

IMPÔTS

Accueil > Vie pratique > Héritages : la France parmi les plus gros taxeurs

# Héritages : la France parmi les plus gros taxeurs

Par Rédaction Mieux Vivre

Publié le 11/03/2022 à 08h35

Partager cet article sur



**La France subit l'une des pressions fiscales sur les successions et donations les plus importantes parmi les pays membres de l'OCDE.**

La France est-elle la championne des prélèvements obligatoires ? C'est en tout cas ce que pourraient tendre à faire croire les niveaux bien plus élevés de la taxation des héritages, par rapport à d'autres pays de la zone OCDE. D'ailleurs, en 2020, l'Hexagone et la Belgique se plaçaient en tête de la liste des pays de cette zone, en matière de droits de succession et de donations, [rappelle](#) Le Figaro. Ainsi, ils y représentaient 0,7% du PIB. À titre de comparaison, c'était 0,3% en Allemagne, 0,2% au Royaume-Uni et moins de 0,1% en Italie, rapporte dans une note publiée jeudi 10 mars 2022 François Ecalte, créateur de Fipeco et ancien magistrat à la [Cour des comptes](#).

## À LIRE >> Héritage et accès à la propriété : ce que propose la candidate à la présidentielle Valérie Pécresse

« Ces droits ont été réduits, voire supprimés, dans la plupart des pays de l'OCDE parce que les électeurs rejettent partout cet "impôt sur la mort" », détaille François Ecalte. La France se démarque ici par son unicité. D'ailleurs, grâce à cet impôt, les caisses de l'Etat ont récupéré 15 milliards d'euros en 2020. Dans le détail, 12,5 milliards correspondaient aux [successions](#) et 2,5 milliards ont été récupérés via les donations.

## Les héritages planent sur la campagne présidentielle

Et c'est un sujet éminemment politique qui agite déjà la campagne présidentielle. La droite encourage la réduction de la facture. À l'inverse, la gauche encourage l'accroissement de cette fiscalité pour les « *plus riches* ». Pour les économistes, cette taxation de l'héritage ne concerne qu'une infime portion de contribuables. Le Conseil d'analyse économique (CAE), un organe associé à Matignon, a également fait part d'un avis, exprimé dans une note controversée. Dans celle-ci, il a été prolix au sujet de la concentration de plus en plus importante du patrimoine, estimant que 10% des ménages les plus aisés détenaient la moitié du patrimoine de l'ensemble des foyers.

## À LIRE >> Patrimoine : les mesures des candidats à la présidentielle 2022

Selon François Ecalte, « *les droits sur les successions et les donations sont nécessaires pour contribuer à l'égalité des chances* ». Cependant, il faut qu'ils restent « *modérés* » car il est « *parfaitement légitime de disposer de ses biens comme on le souhaite et donc de les donner ou de les léguer* ».

## Suppression de l'IFI et réduction des DMTO

Mais la route est encore longue. Car il faudra, avant d'y parvenir, trouver le bon équilibre alors que la France arrive aussi « *au premier rang* » des pays membres de l'Union européenne au sujet des prélèvements obligatoires sur la détention et la transmission du capital. Parmi eux, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Un impôt qui fait s'affoler les chiffres. Ainsi, en 2020, il pesait 4,4% du PIB. Loin devant la moyenne de l'Union européenne, établie à 2,5% et celle de l'Allemagne qui est de 1,5% du PIB. Pour François Ecalte, il est possible d'imaginer réduire globalement le total de ces prélèvements tout en rehaussant légèrement les droits sur les successions et les donations.

« *Il est envisageable de réduire globalement le total de ces prélèvements, tout en augmentant un peu les droits sur les successions et donations* », envisage, auprès de nos confrères, François Ecalte. Pour lui, il faut viser les « *plus grosses* ». Une nouvelle qui risque de siffler dans l'oreille des concernés. S'il veut opérer cette baisse des prélèvements, l'expert envisage de supprimer l'IFI. Mais pas seulement. Il entend également réduire les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), redevables pour tout achat immobilier.